



TOUTOU GUIDE



www.tourisme-combrailles.fr

Un guide au poil !

Ce petit guide vous accompagne lors de vos vacances avec votre animal de compagnie. Découvrez où vous promener, quels sites touristiques visiter, où le soigner pendant votre séjour...

Toute notre équipe se tient à votre disposition pour faciliter votre séjour à vous et à votre chien.

Retrouvez dans tous nos bureaux d'information touristique, un Toutoubar pour que votre animal se désaltère pendant que l'on vous renseigne.

BON SEJOUR DANS LES COMBRAILLES !

Partagez les photos de vos vacances avec votre toutou avec le

#DestinationCombrailles

et suivez les aventures de "Ladypapillon" sur Instagram et

Alexandra et Mira sur

www.tourisme-avec-mon-chien.com

Merci à Lady, Mira, Kiwi, Macfly, Lola, Urssaf et Pacs, ainsi que leurs maîtres pour avoir fait les «chien-mannequins».

SOMMAIRE

Quelques conseils !	p. 3
Les randonnées et balades	p. 4
Les sites de baignade	p. 5
Les transports	p. 6
Les urgences	p. 7
Les infos utiles	p. 8
Les toutous adresses	p. 9
Chien perdu, trouvé, que faire ?	p. 10
Les sites, hébergements et restaurants acceptant les chiens	p. 11



Mentions légales

Un Français sur deux possède un animal de compagnie, principalement un chat ou un chien. L'intégration harmonieuse du chien en ville requiert l'observation de quelques règles simples de la part des maîtres ainsi que des mesures appropriées relevant de la municipalité. La législation rend obligatoire la tenue en laisse de tout chien circulant sur la voie publique, ainsi que le port d'un collier mentionnant le nom et l'adresse du propriétaire.

Les chiens de première et deuxième catégories doivent être muselés. Nous rappelons que les propriétaires de ces deux catégories de chiens, âgés de plus d'un an, doivent obtenir un permis de détention délivré en mairie sur présentation de certaines pièces justificatives (identification et vaccination de l'animal, assurance, stérilisation de l'animal, évaluation par un vétérinaire, attestation d'aptitude). Des mesures complémentaires peuvent s'imposer afin de pallier les nuisances occasionnées par nos amis à quatre pattes. Les aboiements peuvent être considérés comme un trouble anormal du voisinage. La propreté et l'hygiène des biens publics demeurent un sujet qui nécessite encore des efforts.



CRÉDITS PHOTOS : Alexandra de www.tourisme-avec-mon-chien.com, Ladypapillon, Mélanie Mista , Marie Lépissier, Evelyne Céroni, Florence Savoldelli

Conception : Léa Preux, Marie Lépissier - OTC

Quelques conseils !

Mon maître

- Me tient en laisse . Son sens du civisme est essentiel pour que le pays des Combrailles conserve son cadre de vie agréable et convivial.
- Emmène avec lui des sacs de déjections canines.
- Me donne régulièrement à boire. Cette consigne est encore plus importante dans le cas d'un chiot.
- Évite les heures chaudes pour mes sorties.
- Fait très attention aux chenilles processionnaires et aux épillets lorsqu'il me promène.
- Fait attention à mes coussinets car le froid, le gel, le sel et la chaleur sont très agressifs pour mes pattes.
- Colle un autocollant sur le pare-brise de la voiture signalant ma présence.
- Ne me laisse en aucun cas dans la voiture même pour une petite pause (le soleil tourne vite, une voiture garée à l'ombre peut -être rapidement au soleil).
- Vérifie que mon numéro d'identification (tatouage ou puce électronique) est bien associé au numéro de son téléphone portable, afin qu'on puisse le joindre aisément en cas de perte.
- Ne me laisse pas seul(e) toute la journée.



Moi

- Je suis tatoué ou pucé
- J'ai mon carnet de vaccinations à jour ou passeport
- Je prends ma laisse et mon collier (je le porte jour et nuit)
- Je fais partie de la première et deuxième catégories, je prends ma muselière

1^{ère} catégorie :

Pit-Bull, type Mastiff, type Tosa, type American Staffordshire Terrier.

2^{ème} catégorie :

Race Staffordshire Terrier, race ou type Rottweiler, race Tosa.



Si tel n'est pas le cas, il faut contacter la Société Centrale Canine (SCC) au 01 49 37 55 55 ou I-Cad sur i-cad.fr ou au 09 77 40 30 77.

Les randonnées et balades

Randonnées dans le Parc des Volcans

Les chiens sont autorisés dans le Parc, tenus en laisse. Toutefois, dans les Réserves naturelles nationales de la Vallée de Chaudesfour et de Chatreix-Sancy, les chiens sont formellement interdits, même tenus en laisse (avec une exception sur le GR 30 où les chiens tenus en laisse sont autorisés).

Vous risquez de passer à proximité de troupeaux. Ne le laissez pas divaguer et déranger la faune sauvage. Faites attention aux troupeaux et notamment aux vaches qui peuvent être très agressives quand elles ont leurs petits avec elles. Attention aussi aux patous.



Randonnées en forêt

Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Un chien est considéré comme « divagant » s'il n'est plus à portée de voix ou de vue de son maître et s'il est à plus de 100 mètres de lui (Article L211-23 du Code Rural).



Il est très important de noter que, quelle que soit la situation, si votre chien provoque des dégâts ou dommages à un tiers, vous serez pénalement responsable. Mieux vaut donc le tenir en laisse si vous n'êtes pas sûr de votre autorité sur lui. Au printemps, période de reproduction, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. En cas de non-respect, le contrevenant encourt une amende.

Attention, les chiens de catégories 1 et 2 doivent impérativement être tenus en laisse et porter une muselière.

Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que le pays des Combrailles conserve son cadre de vie agréable et conviviale. Rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles, aboiements intempestifs, etc....)

Les sites de baignade

Baignade avec un chien

Sur certains sites de baignade (listes ci-dessous), les animaux sont acceptés, tenus en laisse.

De façon générale, la baignade des chiens n'est pas autorisée sur les plages. En dehors de ces zones, possibilité de baignade à condition de ne pas déranger les autres usagers et en respectant les consignes de la randonnée.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles, aboiements intempestifs, etc....)

La Cascade- Saint-Priest-des-Champs
Le Plan d'Eau des Fades-Besserve
L'Etang de Chancelade
L'Etang de Farges- Saint-Germain-près-Herment
L'Etang de Vernet- La Celle
Plan d'Eau de La Prade- Servant
Plan d'Eau de Saint-Eloy-les Mines
Etang du Cheix- Biollet
Le Plan d'Eau- Lapeyrouse
L'Etang de Gasserot - Saint-Avit
L'Etang de Malganne- Verneugheol
L'Etang Neuf- Montel-de-Gelat
L'Etang Philippe- Saint-Gervais-d'Auvergne
Le Pont du Bouchet- Miremont
La Cascade de Montfermy
Plan d'Eau Béal des Roziers- Savennes



Les transports

Les chiens de catégorie 1 sont rigoureusement interdits dans tous les transports en commun. Les chiens d'accompagnement sont acceptés (il faut être en mesure de présenter votre carte d'invalidité et les documents attestant de l'éducation de votre animal)

Bus :

Contactez le Conseil Départemental ou chaque société de transport pour connaître les conditions de chacun.

Ex. : Il est obligatoire de tenir son chien en laisse et, pour les chiens de grande taille, une muselière s'impose (sauf pour les chiens d'accompagnement)

Les trains : TER / TGV

Les chiens sont autorisés dans les trains.

Les chiens d'un poids inférieur à 6Kg peuvent voyager dans un sac. Le prix de leur trajet est de 7,50 Euros.



Les chiens d'un poids supérieur doivent impérativement être tenus en laisse et être muselés. Le prix de leur trajet est celui d'un billet demi-tarif (sauf pour les chiens d'aveugles)

Par contre ils doivent voyager à vos pieds et aucune place ne leur est réservée. Au cas où votre voisin de rangée serait incommodé, vous êtes en devoir de quitter le wagon.

Nous vous invitons à contacter la SNCF pour connaître toutes les conditions particulières.

Panoramique des Dômes :

Les chiens sont acceptés tenus en laisse (sauf ceux de catégorie 1).

Un seul tarif, Aller simple ou Aller/Retour -> 4.30 € (gratuit si le maître est en possession d'un abonnement annuel)

Durée d'un trajet : 15 mn

Les urgences

« Aïe ! J'ai un mal de chien ! »

SOS Vétérinaire : 118418, s'il n'est pas joignable, il indiquera le n° d'urgence à contacter sur son répondeur.

Vétérinaires Cotes Combrailles

Combronde - 04 73 67 05 77

Dr Bruyn

Combronde - 04 73 86 55 39

Dr Hoyois

Giat - 04 73 21 72 11

Clinique Vétérinaire - Menat

Place de la Poste - 04 73 85 14 69

Cabinet Vétérinaire Moreau Planton

Pontaurmur - 04 73 79 70 04

Montel-de-Gelat - 04 73 79 78 54

Clinique Vétérinaire des Chambons

Pontgibaud - 04 73 88 70 54

Clinique Vétérinaire Veteloy

St - Eloy -les-Mines - 04 73 85 08 15

Dr Champeyroux

St-Eloy-les-Mines - 04 73 85 43 14

Cabinet Vétérinaires Dr Arnaud , Dr

Doutau, Dr Neyrou

St-Gervais-d'Auvergne - 04 73 85 80 08

Cabinet Vétérinaires Vet-Oz

Auzances - 05 55 83 91 47

Cabinet Vétérinaires de la Haute Marche

Auzances - 05 55 67 11 33

Dr Decuyper

Eygurande - 05 55 94 42 74

Clinique Vétérinaire l'Occitane

Gannat - 04 70 90 13 18

Cabinet Vétérinaires

Marcillat-en-Combrailles - 04 70 51 60 10

Dr Aguilé

Mont-Dore - 04 73 65 28 57

Clinique Vétérinaire de Chéberne

Néris-les-Bains - 04 70 03 22 65

Clinique Vétérinaire du Dr Drouin

Riom - 04 73 63 62 57

Dr Besnard

Riom - 04 73 38 15 26

Dr Rambert

Riom - 04 73 63 16 03

Clinique Vétérinaire du Sancy

St-Sauves-d'Auvergne - 04 73 65 55 55

Centre Antipoison Ecole Vétérinaire de

Lyon (24/24) - 04 78 87 10 40

Osthéopathie animale - C-NESOA

Châtel-Guyon - 04 73 64 56 93



Les infos utiles

Les canisacs

Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que le pays des Combrailles conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles, aboiements intempestifs, etc....)



Voici quelques lieux où vous pourrez trouver des sacs à déjections :

- Mairie de Montaigut
- Mairie de Combronde
Borne de sacs à déjection dans le parc derrière la mairie de Combronde
- Mairie de Saint-Gervais-d'Auvergne
- Pontaurmur
Place du Forail et au niveau des escaliers menant à l'Eglise

Il y a aussi une canisette (espace dédié aux besoins des chiens) à Saint-Eloy-les-Mines

Pour des informations supplémentaires vous pouvez contacter la mairie de la commune de votre choix.

Les informations liées aux services contenues dans ce guide sont non exhaustives.

Les toutous adresses

Les salons de toilettage

Lycée Agricole

Pontaurmur - 04 73 79 91 04

Besson Marchand Nathalie

Saint-Eloy-les-Mines - 04 73 85 12 35

Lycée Agricole

Saint-Gervais-d'Auvergne - 04 73 85 72 84

Dog Addict

Saint-Georges-de-Mons - 09 83 77 80 44

Doggybus

Se déplace à domicile - 07 69 62 64 62



Les magasins spécialisés

Lycée Agricole

Pontaurmur - 04 73 79 91 04

Gamm Vert

Saint-Eloy-les-Mines - 04 73 85 01 07

Les garderies des Toutous

Le Songe d'Opaline

Charbonnières-les-Vieilles - 06 77 99 01 05

Pension Canine Le Domaine de la Myrtille

Miremont - 07 83 84 08 54

Champeyroux Pension Canine Yves

Champs - 04 73 33 05 55



Comportementalistes, éducateurs

Education Canine 63

Saint-Priest-des-Champs - 06 73 08 41 01

Lycée Agricole

Saint-Gervais-d'Auvergne - 04 73 85 72 84

Chien perdu, trouvé, que faire ?



Vérifier sur le site 30 millions d'amis si votre animal y figure. Dans le cas contraire, y déposer une annonce :

www.30millionsdamis.fr/communaute/perdu-trouve/

Contactez le centre national d'identification des carnivores domestiques :

09 77 40 30 77 / www.i-cad.fr

Faire une déclaration de perte auprès d'une gendarmerie :

Gendarmerie Ancizes-Comps
route des Fades - 04 73 86 82 99

Gendarmerie Bourg Lastic
40 route de Tulle - 04 73 21 81 01

Gendarmerie Combronde
5 bis rue de la Barre - 04 73 97 10 05

Gendarmerie Herment
route de Giat - 04 73 22 10 01

Gendarmerie Menat
Le bourg - 04 73 85 50 01

Gendarmerie Pionsat
Le Colombier - 04 73 85 60 09

Gendarmerie Pontaumur
rue Jean Bertrand - 04 73 79 90 01

Gendarmerie Pontgibaud
rue Colonel Gaspard - 04 73 88 70 01

Gendarmerie Saint-Gervais-d'Auvergne
route du Plan d'Eau - 04 73 85 70 57

Gendarmerie Saint-Eloy-les-Mines
rue Nouvelle Gendarmerie - 04 73 85 00 08

Contactez fourrières et refuges

Sacpa Gerzat - 04 73 25 16 30 (proche Clermont-Ferrand)

Sacpa Brugheas - 04 70 41 17 75 (Proche vichy)

SPA Montluçon - 04 70 29 63 23 (au Nord des Combrailles)

Association Protectrice des Animaux - Clermont-Ferrand/ Gerzat 04 73 91 35 36

Passer des annonces auprès des commerçants et vétérinaires de la région 10



OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin
63390 Saint-Gervais-d'Auvergne
Tel. : +33 (0)4 73 85 80 94
contact@tourisme-combrailles.fr
www.tourisme-combrailles.fr

ON VOUS ACCUEILLE :
aux Ancizes-Comps.
à Châteauneuf-les-Bains
à Pontgibaud.
à Saint-Gervais-d'Auvergne.



Aéroport international Clermont-Ferrand - Auvergne

Tél. +33 (0)4 73 62 71 00

www.clermont-aeroport.com

Liaisons ferroviaires avec toutes les grandes villes nationales au départ de Clermont-Ferrand

SNCF / Tél. 36 35 www.sncf.fr

Liaisons autoroutières :

A71, A75 et A89

Covoiturage :

www.covoiturageauvergne.net

 Retrouvez l'actualité des Combrailles sur notre page
Facebook « Office de Tourisme des Combrailles »

 Découvrez nos photos et partagez vos prises avec
le #DestinationCombrailles

